

Mardi 12 janvier 2021 *Edition unique*

Presse Nationale

> Economie



Augmentation du prix de l'huile : le ministre du Commerce rencontre les industriels

Le ministre du Commerce et de l'Industrie, Souleymane Diarrassouba, et les industriels ont eu une séance de travail hier. L'augmentation du prix de l'huile était certainement au menu de cette rencontre, en vue d'amoindrir l'impact de cette hausse sur les ménages.



Plus de 620 petites entreprises financées par l'État pendant la Covid-19

« Le gouvernement a mis en place un plan de riposte très ambitieux dans le cadre de la Covid-19. Aujourd'hui, ce sont 625 entreprises qui ont été financées, pour de plus de 25 milliards de FCFA », a déclaré Yoda Mamadou, directeur accompagnement conseil à l'agence Côte d'Ivoire PME. C'était lors du dîner gala organisé dans la nuit du samedi 9 janvier 2021.

> Société



Stock des arriérés, trois ans après son démarrage : plus de 83 milliards de FCFA ont été décaissés sur 245 milliards de FCFA

Le paiement du stock des arriérés, démarré en janvier 2018, se déroule sans accroc. Et ce, pour le grand bonheur des 117 000 fonctionnaires. Selon le président de la Plateforme des organisations professionnelles du secteur public et privé, Zadi Gnagna Théodore, pour l'année 2020, ce sont 85 282 fonctionnaires qui sont passés à la caisse. Les retraités avant 2019 ont eu l'intégralité du reste de leur stock. Les ayants cause des fonctionnaires décédés ont également eu la totalité de leur dû. Quant aux fonctionnaires en activité ayant plus de trois tranches, ils ont vu une majoration de 10% de leur stock. Sur les deux premières années de paiement, plus de 83 milliards de FCFA ont été décaissés sur 245 milliards de FCFA. Il est bon de noter que les paiements de 2020 arrêtés en novembre 2020 reprendront à la fin du mois de janvier 2021.



Haut-Sassandra : plus de 1 200 personnes bénéficieront du projet filets sociaux productifs dans la ville de Vavoua

Plus de 1 200 personnes vulnérables bénéficieront dans la ville de Vavoua, du projet filets sociaux productifs mis en place par le gouvernement ivoirien. Selon M. Yapi Benoît, responsable intérimaire du centre social à Vavoua, 1 273 personnes vulnérables, éligibles selon les critères de la Banque mondiale, bénéficieront, durant trois ans, d'une enveloppe globale de 43 millions de francs CFA chaque trimestre. Chaque bénéficiaire empochera la somme de 36 000 FCFA tous les trois mois, a précisé M. Yapi. L'objectif du gouvernement est de faire bénéficier aux personnes vulnérables d'une allocation trimestrielle de 36 000 FCFA pour qu'elles puissent avoir les trois repas par jour, scolariser leurs enfants et les soigner.



Agent immobilier : la profession désormais règlementée

Le ministère en charge du Logement a publié, récemment, les conditions à remplir pour exercer la profession d'agent immobilier. La composition du dossier doit comprendre entre autres, une copie certifiée du diplôme (bac+3) avec une expérience professionnelle de trois ans, un registre de commerce, une attestation de la direction générale des Impôts prouvant que la société est en règle sur le plan fiscal.

Lancement de démonstrateur du projet lives2 : le ministère de la Ville s'engage pour un habitat abordable et durable générant ses propres revenus

Permettre aux populations urbaines de bénéficier d'un habitat décent et abordable tout en transformant agréablement et durablement le visage des villes de Côte d'Ivoire, tel est l'un des objectifs que s'est fixé le ministère de la Ville. A l'invitation du ministre François Albert Amichia, les acteurs de la ville durable se sont retrouvés, le lundi 11 janvier 2021, dans la commune de Treichville, en vue de prendre part au lancement du projet Lives2. Pour le ministre François Albert Amichia, cette politique vient renforcer le cadre d'action interministériel en faveur de l'urbain dans notre pays où au niveau d'Abidjan plus de 1,5 million de personnes sur les 6,5 millions de populations vivent dans des quartiers précaires. Le projet Lives2 se présente assurément comme une réponse au besoin en habitat décent et abordable.

Vu sur le Net

> Economie



Routes : la capacité de financement du FER monte à plus 150 milliards de FCFA

Au Fonds d'entretien routier (FER) de Côte d'Ivoire, la courbe des engagements financiers pour exécuter le Programme d'entretien routier est résolument ascendante. Ce qui conforte les projections du gouvernement en matière d'accroissement du flux des échanges par voie routière et globalement d'amélioration des conditions de vie des populations. En effet, de 73,9 milliards de FCFA décaissés au cours de l'exercice 2016-2017 pour l'exécution des travaux d'entretien routier courants et périodiques, le FER est monté à environ 151 milliards de FCFA au titre des années 2019-2020, selon le bilan transmis à Acturoutes. C'est une progression de plus de 200% sur les trois dernières années qui coïncident avec l'arrivée de Lanciné Diaby à la direction générale.

> Société



Coronavirus : 144 nouveaux cas enregistrés et 98 nouveaux guéris ce lundi

Selon le communiqué du ministère de la Santé et de l'Hygiène publique, 144 nouveaux cas de la maladie à coronavirus ont été enregistrés, ce lundi 11 janvier 2021, contre 98 nouveaux guéris et 0 décès. A la date du 11 janvier, la Côte d'Ivoire compte donc 23 894 cas dont 22 668 personnes guéries, 139 décès et 1 087 cas actifs.



Les sociétés de livraison soumises à une caution de 5 millions de FCFA (ARTCI)

Les sociétés de livraison urbaine devront désormais déboursier la somme de cinq millions de FCFA comme caution pour les taxes et autorisation d'exercer en Côte d'Ivoire. Selon le communiqué rendu public par l'Autorité de régulation des télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI), chaque entreprise et structure de livraison devra payer 400 000 FCFA pour les frais de dossier. Des sanctions sont prévues pour toutes celles qui ne seront pas en conformité avec la loi. Les peines allant de 5 mois à 5 ans de prison et les amendes de 300 000 FCFA à 3 000 000 de FCFA.



Accédez à l'information officielle du Gouvernement de Côte d'Ivoire en un clic **www.gouv.ci**



@gouvci



@gouvci.officiel



gouvdivideo



Pour toute information, prière contacter la Division Information et Relations publiques pour le Développement du CICG.
Contact : +225 57 54 03 60 - Email : info@cicg.gouv.ci - Site Web : www.gouv.ci.

© Cette revue de presse est produite par le Centre d'Information et de Communication Gouvernementale et mise à la disposition des structures ministérielles. Elle n'exprime pas l'opinion du CICG, et ne saurait aucunement engager le Gouvernement de Côte d'Ivoire. Les surtitres et les titres sont ceux des articles de presse à l'original. Prière d'en tenir compte si vous lisez, réimprimez, copiez, archivez ou renvoyez ledit document.